

SM SIROM Flandre Nord

Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE****SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Elleboudt Edith, suite à la convocation reçue en date du 13 mai 2026.

**Secrétaire de
séance :**
DELBAERE Pierre

**Nombre de
délégués :**
En exercice : 109
Présents : 96
Pouvoirs : 2
Excusés : 0
Absents : 11

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, BARBEZ Nora, BAUDCHON Anne-Sophie, BAUDUIN Alexis, BECUE Pascal, BEUN Nathalie, BODEIN Ghislain, BORET Christophe, BOUCHIQUET Stéphane, BOULET Elizabeth, BOURGEOIS Pierre, BOY-NYBELEN Héléne, BRYGO Isabelle, CALCOEN David, CANOEN Tony, CAPPELAERE Antoine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COLIN Philippe, COLPAERT Xavier, COOREN Arnaud, DARQUES Jérôme, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DECODTS Alexandre, DEKEISTER Catherine, DELASSUS Christian, DELATTRE François, DELBAERE Pierre, DEMOTTE Vincent, DELOSIERES Fabrice, DESMIDT David, DEU Yannick, DEVOS Jérôme, DIACRE Michel, DIDER François, DRIEUX Frédéric, DUVAL Lucile, ELLEBOUDT Edith, EVERAERE Luc, FEBURIE Roger, FONTAINE Didier, FRANCHOIS Régis, GOURNAY Marie-Josèphe, GREBET Fabrice, GRONDEL Gérard, HOEDTS Emile, JANSSEN Paul, JANSEN-BENNYNCK Bernard, JOLY Dominique, JOSSE Marion, LA DELFA Patricio, LANFRANCHI Myriam, LAURENT Benoit, LEFEBVRE Grégory, LEHMANN Wolfgang, LEMAIRE Carole, LESCORNEZ Tristan, MACKÉ Martine, MARY Nathan, NEUVILLE Cédric, Novelle Sabrina, PICOTIN Michel, PLUY Jean-Marie, PORREYE Stéphanie, PROVO Pierre, QUEVAL Jonathan, ROBERT Valérie, ROY Angélique, SALOME Ludvine, SANSON Christian, SANTOLALLA François-Xavier, SCRYVE Emmanuel, SPICHT Franck, STAELEN Edith, TALLEU Benoit, THIREZ Thierry, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANAGT Laurent, VANDERBERKEN Frédéric, VANDEWALLE Nathalie, VANPEENE Anne, VANPOUILLE Laurent, VERDONCK Fabien, VERLANDE Michel, VERLET Clément, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

Mme DUBOIS Chantal remplace Mme ADJOVI Julie,
M. DELANNOY Jérôme remplace M. BOTTE Maurice,
M. VANBAELINGHEM Jean-Luc remplace M. CAMPAGNIE Pierre,
M. LEFEBVRE Georges remplace Mme CRESPEAU Angéline,
M. HOTE Hervé remplace M. DEBRUYNE Pascal,
Mme JEAN Nadine remplace Mme DELASSUS Claudine,
Mme GROYSILLIER Céline remplace M. DOOM Emmanuel,
M. ROBAEY Jacky remplace Mme LECOEUCE Anne,

Excusés :

Absents : ARNOOTS Thierry, DELBAERE Vincent, DEMON Jean-François, DEQUIDT Pascal, DEVOS Jordan, DIEUSART Stéphane, LEGRAND Delphine, QUILLLOT Jean-Bernard, SOODTS Serge, VANDAELE Delphine, WOESTELANDT Philippe

Pouvoirs

M. DUPUIS Alexandre a donné pouvoir à M. CANOEN Tony,
M. LAMIAUX Fabrice a donné pouvoir à Monsieur GRONDEL Gérard.

N° 2026/012

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-15 relatif au secrétaire de séance, L.5211-1 du CGCT relatif à la transposition des règles applicables aux Comités Syndicaux pour les syndicats.

Au début de chacune de ses séances, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Après avoir délibéré, Le Comité Syndical,

A l'unanimité,

Décide de désigner Monsieur DELBAERE Pierre en qualité de secrétaire de séance et premier assesseur, et Monsieur MARY Nathan en qualité de second assesseur.

Fait et délibéré en séance date que dessus,

Monsieur SPICHT Franck

LE PRÉSIDENT



Monsieur DELBAERE Pierre

Secrétaire de séance

Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : **11 JUIN 2026**

Publié le : **11 JUIN 2026**

Délibération rendu exécutoire le : **11 JUIN 2026**

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

SM SIROM Flandre Nord

Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE****SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Elleboudt Edith, suite à la convocation reçue en date du 13 mai 2026.

**Secrétaire de
séance :**

DELBAERE Pierre

**Nombre de
délégués :**

En exercice : 109

Présents : 96

Pouvoirs : 2

Excusés : 0

Absents : 11

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, BARBEZ Nora, BAUDCHON Anne-Sophie, BAUDUIN Alexis, BECUE Pascal, BEUN Nathalie, BODEIN Ghislain, BORET Christophe, BOUCHIQUET Stéphane, BOULET Elizabeth, BOURGEOIS Pierre, BOY-NYBELEN Hélène, BRYGO Isabelle, CALCOEN David, CANOEN Tony, CAPPELAERE Antoine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COLIN Philippe, COLPAERT Xavier, COOREN Arnaud, DARQUES Jérôme, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DECODTS Alexandre, DEKEISTER Catherine, DELASSUS Christian, DELATTRE François, DELBAERE Pierre, DEMOTTE Vincent, DELOSIERES Fabrice, DESMIDT David, DEU Yannick, DEVOS Jérôme, DIACRE Michel, DIDER François, DRIEUX Frédéric, DUVAL Lucile, ELLEBOUDT Edith, EVERAERE Luc, FEBURIE Roger, FONTAINE Didier, FRANCHOIS Régis, GOURNAY Marie-Josèphe, GREBET Fabrice, GRONDEL Gérard, HOEDTS Emile, JANSSEN Paul, JANSEN-BENNYNCK Bernard, JOLY Dominique, JOSSE Marion, LA DELFA Patricio, LANFRANCHI Myriam, LAURENT Benoît, LEFEBVRE Grégory, LEHMANN Wolfgang, LEMAIRE Carole, LESCORNEZ Tristan, MACKÉ Martine, MARY Nathan, NEUVILLE Cédric, Nouvelle Sabrina, PICOTIN Michel, PLUY Jean-Marie, PORREYE Stéphanie, PROVO Pierre, QUEVAL Jonathan, ROBERT Valérie, ROY Angélique, SALOME Ludivine, SANSON Christian, SANTOLALLA François-Xavier, SCRYVE Emmanuel, SPICHT Franck, STAELEN Edith, TALLEU Benoît, THIREZ Thierry, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANAGT Laurent, VANDERBERKEN Frédéric, VANDEWALLE Nathalie, VANPEENE Anne, VANPOUILLE Laurent, VERDONCK Fabien, VERLANDE Michel, VERLET Clément, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

Mme DUBOIS Chantal remplace Mme ADJOVI Julie,
M. DELANNOY Jérôme remplace M. BOTTE Maurice,
M. VANBAELINGHEM Jean-Luc remplace M. CAMPAGNIE Pierre,
M. LEFEBVRE Georges remplace Mme CRESPEAU Angéline,
M. HOTE Hervé remplace M. DEBRUYNE Pascal,
Mme JEAN Nadine remplace Mme DELASSUS Claudine,
Mme GROYSILLIER Céline remplace M. DOOM Emmanuel,
M. ROBAEY Jacky remplace Mme LECOUCHE Anne,

Excusés :

Absents : ARNOUITS Thierry, DELBAERE Vincent, DEMON Jean-François, DEQUIDT Pascal, DEVOS Jordan, DIEUSART Stéphane, LEGRAND Delphine, QUILLLOT Jean-Bernard, SOODTS Serge, VANDAELE Delphine, WOESTELANDT Philippe

Pouvoirs

M. DUPUIS Alexandre a donné pouvoir à M. CANOEN Tony,
M. LAMIAUX Fabrice a donné pouvoir à Monsieur GRONDEL Gérard.

N° 2026/013

Objet : Election du Président

Les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'effet de procéder à l'élection d'un nouveau bureau au syndicat mixte SIROM Flandre Nord, à la suite du renouvellement général des conseils municipaux et de l'élection des délégués des EPCI adhérents au SIROM.

Lors de cette séance, il est procédé notamment à l'élection du Président.

Celui-ci est élu selon les règles applicables à l'élection du maire, à savoir au scrutin secret à trois tours. L'élection est acquise à la majorité absolue lors des deux premiers tours de scrutin. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'élection du Président fut placée sous la présidence du doyen d'âge, Madame ELLEBOUDT Edith de la Commune de Houtkerque.

Le procès-verbal de l'élection est annexé à la présente délibération.

Il est fait appel aux candidatures au poste de Président.

Candidats :

- Monsieur SPICHT Franck

Ayant entendu l'exposé du Président de séance, et après avoir appelé aux candidatures ;

Le dépouillement du vote au 1^{er} tour de scrutin à bulletins secrets donne les résultats suivants :

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote			
b. Nombre de votants (Bulletins déposés)	98		
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	4		
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	94		
e. Majorité absolue ou relative au 3 ^{ème} tour	48		

NOM ET PRENOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN OU PLUSIEURS SUFFRAGES (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus		
	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
SPICHT Franck	93		
ADJOVI Jullie	1		

M. SPICHT Franck, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu Président du syndicat mixte SIROM Flandre Nord, conformément aux opérations de vote inscrites au procès-verbal ci-joint.

Fait et délibéré en séance date que dessus,

Pour extrait Conforme,

Monsieur SPICHT Franck

LE PRESIDENT



Monsieur DELBAERE Pierre

Secrétaire de séance



Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : 11 JUIN 2026

Publié le : 11 JUIN 2026

Délibération rendu exécutoire le : 11 JUIN 2026

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

SM SIROM Flandre Nord

Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE****SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Elleboudt Edith, suite à la convocation reçue en date du 13 mai 2026.

**Secrétaire de
séance :**
DELBAERE Pierre

**Nombre de
délégués :**
En exercice : 109
Présents : 96
Pouvoirs : 2
Excusés : 0
Absents : 11

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, BARBEZ Nora, BAUDCHON Anne-Sophie, BAUDUIN Alexis, BECUE Pascal, BEUN Nathalie, BODEIN Ghislain, BORET Christophe, BOUCHIQUET Stéphane, BOULET Elizabeth, BOURGEOIS Pierre, BOY-NYBELEN Hélène, BRYGO Isabelle, CALCOEN David, CANOEN Tony, CAPPELAERE Antoine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COLIN Philippe, COLPAERT Xavier, COOREN Arnaud, DARQUES Jérôme, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DECODTS Alexandre, DEKEISTER Catherine, DELASSUS Christian, DELATTRE François, DELBAERE Pierre, DEMOTTE Vincent, DELOSIERES Fabrice, DESMIDT David, DEU Yannick, DEVOS Jérôme, DIACRE Michel, DIDER François, DRIEUX Frédéric, DUVAL Lucile, ELLEBOUDT Edith, EVERAERE Luc, FEBURIE Roger, FONTAINE Didier, FRANCHOIS Régis, GOURNAY Marie-Josèphe, GREBET Fabrice, GRONDEL Gérard, HOEDTS Emile, JANSSEN Paul, JANSEN-BENNYNCK Bernard, JOLY Dominique, JOSSE Marion, LA DELFA Patricio, LANFRANCHI Myriam, LAURENT Benoît, LEFEBVRE Grégory, LEHMANN Wolfgang, LEMAIRE Carole, LESCORNEZ Tristan, MACKE Martine, MARY Nathan, NEUVILLE Cédric, Novelle Sabrina, PICOTIN Michel, PLUY Jean-Marie, PORREYE Stéphanie, PROVO Pierre, QUEVAL Jonathan, ROBERT Valérie, ROY Angélique, SALOME Ludvine, SANSON Christian, SANTOLALLA François-Xavier, SCRYVE Emmanuel, SPICHT Franck, STAELEN Edith, TALLEU Benoît, THIREZ Thierry, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANAGT Laurent, VANDERBERKEN Frédéric, VANDEWALLE Nathalie, VANPEENE Anne, VANPOUILLE Laurent, VERDONCK Fabien, VERLANDE Michel, VERLET Clément, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

Mme DUBOIS Chantal remplace Mme ADJOVI Julie,
M. DELANNOY Jérôme remplace M. BOTTE Maurice,
M. VANBAELINGHEM Jean-Luc remplace M. CAMPAGNIE Pierre,
M. LEFEBVRE Georges remplace Mme CRESPEAU Angéline,
M. HOTE Hervé remplace M. DEBRUYNE Pascal,
Mme JEAN Nadine remplace Mme DELASSUS Claudine,
Mme GROYSILLIER Céline remplace M. DOOM Emmanuel,
M. ROBAEY Jacky remplace Mme LECOEUCE Anne,

Excusés :

Absents : ARNOOTS Thierry, DELBAERE Vincent, DEMON Jean-François, DEQUIDT Pascal, DEVOS Jordan, DIEUSART Stéphane, LEGRAND Delphine, QUILLLOT Jean-Bernard, SOODTS Serge, VANDAELE Delphine, WOESTELANDT Philippe

Pouvoirs

M. DUPUIS Alexandre a donné pouvoir à M. CANOEN Tony,
M. LAMIAUX Fabrice a donné pouvoir à Monsieur GRONDEL Gérard.

N° 2026/014

Objet : Fixation du nombre de Vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur SPICHT Franck élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale (ou du syndicat mixte) est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le conseil communautaire sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du conseil communautaire, soit 22 Vice-Présidents, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Toutefois, si l'application de la règle des 20 % conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4.

Le conseil communautaire peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Le Président rappelle que par la délibération n°2020/0010 du 25 septembre 2020, le SIROM a fixé le nombre de ses vice-présidents à 6.

Au vu de ces éléments, le Président propose de maintenir à 6 le nombre des Vice-présidents.

Après avoir délibéré, les membres du Comité Syndical,

DECIDENT de fixer à 6 le nombre de Vice-présidents

ADOPTÉ à l'unanimité

Fait et délibéré en séance date que dessus,

Pour extrait Conforme,

Monsieur SPICHT Franck

LE PRÉSIDENT



Monsieur DELBAERE Pierre

Secrétaire de séance

Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : **11 JUIN 2026**

Publié le : **11 JUIN 2026**

Délibération rendu exécutoire le : **11 JUIN 2026**

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11 JUIN 2026

ID : 059-255900599-20260601-DEL_2026_015-DE

SM SIROM Flandre Nord
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Elleboudt Edith, suite à la convocation reçue en date du 13 mai 2026.

Secrétaire de
séance :
DELBAERE Pierre

Nombre de
délégués :
En exercice : 109
Présents : 96
Pouvoirs : 2
Excusés : 0
Absents : 11

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, BARBEZ Nora, BAUDCHON Anne-Sophie, BAUDUIN Alexis, BECUE Pascal, BEUN Nathalie, BODEIN Ghislain, BORET Christophe, BOUCHIQUET Stéphane, BOULET Elizabeth, BOURGEOIS Pierre, BOY-NYBELEN Hélène, BRYGO Isabelle, CALCOEN David, CANOEN Tony, CAPPELAERE Antoine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COLIN Philippe, COLPAERT Xavier, COOREN Arnaud, DARQUES Jérôme, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DECODTS Alexandre, DEKEISTER Catherine, DELASSUS Christian, DELATTRE François, DELBAERE Pierre, DEMOTTE Vincent, DELOSIERES Fabrice, DESMIDT David, DEU Yannick, DEVOS Jérôme, DIACRE Michel, DIDER François, DRIEUX Frédéric, DUVAL Lucile, ELLEBOUDT Edith, EVERAERE Luc, FEBURIE Roger, FONTAINE Didier, FRANCHOIS Régis, GOURNAY Marie-Josèphe, GREBET Fabrice, GRONDEL Gérard, HOEDTS Emile, JANSSEN Paul, JANSEN-BENNYNCK Bernard, JOLY Dominique, JOSSE Marion, LA DELFA Patricio, LANFRANCHI Myriam, LAURENT Benoît, LEFEBVRE Grégory, LEHMANN Wolfgang, LEMAIRE Carole, LESCORNEZ Tristan, MACKÉ Martine, MARY Nathan, NEUVILLE Cédric, Nouvelle Sabrina, PICOTIN Michel, PLUY Jean-Marie, PORREYE Stéphanie, PROVO Pierre, QUEVAL Jonathan, ROBERT Valérie, ROY Angélique, SALOME Ludivine, SANSON Christian, SANTOLALLA François-Xavier, SCRYVE Emmanuel, SPICHT Franck, STAELEN Edith, TALLEU Benoît, THIREZ Thierry, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANAGT Laurent, VANDERBERKEN Frédéric, VANDEWALLE Nathalie, VANPEENE Anne, VANPOUILLE Laurent, VERDONCK Fabien, VERLANDE Michel, VERLET Clément, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

Mme DUBOIS Chantal remplace Mme ADJOVI Julie,
M. DELANNOY Jérôme remplace M. BOTTE Maurice,
M. VANBAELINGHEM Jean-Luc remplace M. CAMPAGNIE Pierre,
M. LEFEBVRE Georges remplace Mme CRESPEAU Angéline,
M. HOTE Hervé remplace M. DEBRUYNE Pascal,
Mme JEAN Nadine remplace Mme DELASSUS Claudine,
Mme GROYSILLIER Céline remplace M. DOOM Emmanuel,
M. ROBAEY Jacky remplace Mme LECOEUCE Anne,

Excusés :

Absents : ARNOUTS Thierry, DELBAERE Vincent, DEMON Jean-François, DEQUIDT Pascal, DEVOS Jordan, DIEUSART Stéphane, LEGRAND Delphine, QUILLLOT Jean-Bernard, SOODTS Serge, VANDAELE Delphine, WOESTELANDT Philippe

Pouvoirs

M. DUPUIS Alexandre a donné pouvoir à M. CANOEN Tony,
M. LAMIAUX Fabrice a donné pouvoir à Monsieur GRONDEL Gérard.

N° 2026/015

Objet : Election des 6 Vice-présidents

Les membres du Comité Syndical étaient réunis à l'effet de procéder à l'élection d'un nouveau bureau au syndicat mixte SIROM Flandre Nord, à la suite du renouvellement général des conseils municipaux et de l'élection des délégués des EPCI adhérents au SIROM

Vu les articles L5210-10 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2026/014 fixant le nombre de Vice-président à 6,

Le Président, propose de procéder à l'élection des Vice-présidents.

ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT :

Candidats :

- Monsieur EVERAERE Luc

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote			
b. Nombre de votants (Bulletins déposés)	98		
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	5		
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)	93		
e. Majorité absolue ou relative au 3 ^{ème} tour	47		

NOM ET PRENOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN PLUSIEURS SUFFRAGES (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus		
	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
EVERAERE Luc	92		
GRONDEL Gérard	1		

Monsieur EVERAERE Luc, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} Vice-Président.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le **11 JUIN 2026**

ID : 059-255900599-20260601-DEL_2026_015-DE

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT :

Candidats :

- Madame ROBERT Valérie

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
f. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote			
g. Nombre de votants (Bulletins déposés)	98		
h. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	4		
i. Nombre de suffrages exprimés [g-h]	94		
j. Majorité absolue ou relative au 3 ^{ème} tour	48		

NOM ET PRENOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN PLUSIEURS SUFFRAGES (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus		
	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
ROBERT Valérie	94		

Mme ROBERT Valérie, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé(e) 2^{ème} Vice-Président(e).

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT :

Candidats :

- Madame PORREYE Stéphanie

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
k. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote			
l. Nombre de votants (Bulletins déposés)	98		
m. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	8		
n. Nombre de suffrages exprimés [l-m]	90		
o. Majorité absolue ou relative au 3 ^{ème} tour	46		

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le : **11 JUIN 2026**

ID : 059-255900599-20260601-DEL_2026_015-DE

NOM ET PRENOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN PLUSIEURS SUFFRAGES (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus		
	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
PORREYE Stéphanie	86		
DUVAL Lucile	1		
PICOTIN Michel	1		
LAMIAUX Fabrice	1		
BARBEZ Nora	1		

Mme PORREYE Stéphanie, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé(e) 3^{ème} Vice-Président(e).

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT :

Candidats :

- VANPEENE Anne

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
p. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote			
q. Nombre de votants (Bulletins déposés)	90		
r. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	9		
s. Nombre de suffrages exprimés [q-r]	81		
t. Majorité absolue ou relative au 3 ^{ème} tour	41		

NOM ET PRENOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN PLUSIEURS SUFFRAGES (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus		
	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
VANPEENE Anne	79		
BARBEZ Nora	1		
VANDEBEKEN Frédéric	1		

Mme VANPEENE Anne, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé(e) 4^{ème} Vice-Président(e).

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT :

Candidats :

- GRONDEL Gérard

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
u. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote			
v. Nombre de votants (Bulletins déposés)	97		
w. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	6		
x. Nombre de suffrages exprimés [v-w]	91		
y. Majorité absolue ou relative au 3 ^{ème} tour	46		

NOM ET PRENOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN PLUSIEURS SUFFRAGES (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus		
	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
GRONDEL Gérard	88		
CAMPAGNIE Pierre	1		
DUPUIS Alexandre	1		
DELBAERE Pierre	1		

M GRONDEL Gérard, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé(e) 5^{ème} Vice-Président(e).

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT :

Candidats :

- LA DELFA Patricio

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
z. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote			
aa. Nombre de votants (Bulletins déposés)	98		
bb. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	9		
cc. Nombre de suffrages exprimés [aa-bb]	89		
dd. Majorité absolue ou relative au 3 ^{ème} tour	45		

NOM ET PRENOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN PLUSIEURS SUFFRAGES (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus		
	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
LA DELFA Patricio	82		
CLEENEWERCK Jean-Luc	2		
ROY Angélique	2		
DEVOS Jérôme	1		
CAMPAGNIE Pierre	1		
JANSSEN-BENNYNCK Bernard	1		

M LA DELFA Patricio, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé(e) 6^{ème} Vice-Président(e).

Fait et délibéré en séance date que dessus,

Pour extrait Conforme,

Monsieur SPICHT Franck

LE PRESIDENT



Monsieur DELBAERE Pierre

Secrétaire de séance

Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : 11 JUIN 2026

Publié le : 11 JUIN 2026

Délibération rendu exécutoire le : 11 JUIN 2026

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

SM SIROM Flandre Nord

Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Elleboudt Edith, suite à la convocation reçue en date du 13 mai 2026.

Secrétaire de séance :
DELBAERE Pierre

Nombre de délégués :
En exercice : 109
Présents : 96
Pouvoirs : 2
Excusés : 0
Absents : 11

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, BARBEZ Nora, BAUDCHON Anne-Sophie, BAUDUIN Alexis, BECUE Pascal, BEUN Nathalie, BODEIN Ghislain, BORET Christophe, BOUCHIQUET Stéphane, BOULET Elizabeth, BOURGEOIS Pierre, BOY-NYBELEN Hélène, BRYGO Isabelle, CALCOEN David, CANOEN Tony, CAPPELAERE Antoine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COLIN Philippe, COLPAERT Xavler, COOREN Arnaud, DARQUES Jérôme, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DECODTS Alexandre, DEKEISTER Catherine, DELASSUS Christian, DELATTRE François, DELBAERE Pierre, DEMOTTE Vincent, DELOSIERES Fabrice, DESMIDT David, DEU Yannick, DEVOS Jérôme, DIACRE Michel, DIDER François, DRIEUX Frédéric, DUVAL Lucile, ELLEBOUDT Edith, EVERAERE Luc, FEBURIE Roger, FONTAINE Didier, FRANCHOIS Régis, GOURNAY Marie-Josèphe, GREBET Fabrice, GRONDEL Gérard, HOEDTS Emile, JANSSEN Paul, JANSEN-BENNYNCK Bernard, JOLY Dominique, JOSSE Marion, LA DELFA Patricio, LANFRANCHI Myriam, LAURENT Benoit, LEFEBVRE Grégory, LEHMANN Wolfgang, LEMAIRE Carole, LESCORNEZ Tristan, MACKÉ Martine, MARY Nathan, NEUVILLE Cédric, Novelle Sabrina, PICOTIN Michel, PLUY Jean-Marie, PORREYE Stéphanie, PROVO Pierre, QUEVAL Jonathan, ROBERT Valérie, ROY Angélique, SALOME Ludvine, SANSON Christian, SANTOLALLA François-Xavier, SCRYVE Emmanuel, SPICHT Franck, STAELEN Edith, TALLEU Benoît, THIREZ Thierry, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANAGT Laurent, VANDERBERKEN Frédéric, VANDEWALLE Nathalie, VANPEENE Anne, VANPOUILLE Laurent, VERDONCK Fabien, VERLANDE Michel, VERLET Clément, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

Mme DUBOIS Chantal remplace Mme ADJOVI Julie,
M. DELANNOY Jérôme remplace M. BOTTE Maurice,
M. VANBAELINGHEM Jean-Luc remplace M. CAMPAGNIE Pierre,
M. LEFEBVRE Georges remplace Mme CRESPEAU Angéline,
M. HOTE Hervé remplace M. DEBRUYNE Pascal,
Mme JEAN Nadine remplace Mme DELASSUS Claudine,
Mme GROYSILLIER Céline remplace M. DOOM Emmanuel,
M. ROBAEY Jacky remplace Mme LECOEUCE Anne,

Excusés :

Absents : ARNOUTS Thierry, DELBAERE Vincent, DEMON Jean-François, DEQUIDT Pascal, DEVOS Jordan, DIEUSART Stéphane, LEGRAND Delphine, QUILLLOT Jean-Bernard, SOODTS Serge, VANDAELE Delphine, WOESTELANDT Philippe

Pouvoirs

M. DUPUIS Alexandre a donné pouvoir à M. CANOEN Tony,
M. LAMIAUX Fabrice a donné pouvoir à Monsieur GRONDEL Gérard.

N° 2026/016

Objet : Fixation du nombre de membres du bureau et élection des autres membres du bureau

Vu les articles L5211-10 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu que le bureau peut être composé d'autres membres et leur nombre n'est pas limité en nombre ;

Considérant que par délibération n°2020/0012, le nombre de membres du bureau a été fixé à 19 : le Président, 6 Vice-Présidents et 12 autres membres du comité syndical.

Au vu de ces éléments, le Président propose de maintenir à 12 le nombre des autres membres du bureau et de procéder à leur élection :

Les membres du bureau sont élus au scrutin uni nominal :

M. QUEVAL Jonathan	Commune de Bavinchove
M. DARQUES Jérôme	Commune de Morbecque
M. COLPAERET Xavier	Commune de Oudezeele
M. BOURGEOIS Pierre	Commune de Boeschèpe
M. VANPOUILLE Laurent	Commune de Bollezeele
Mme JOSSE Marion	Commune de Cappellebrouck
M. DEU Yannick	Commune de Watten
M. CAMPAGNIE Pierre	Commune de Killem
M. DELMOTTE Vincent	Commune de Wormhout
M. CLEENEWERCK Jean-Luc	Commune de Rexpoëde
M. COOREN Arnaud	Commune de Looberghe
M. BORET Christophe	Commune de Socx

Après avoir délibéré, les membres du Comité Syndical,

- FIXENT à 12 le nombre des autres membres du bureau.
- DECIDENT de procéder à l'élection des 12 membres suivants pour constituer son bureau :

M. QUEVAL Jonathan	Commune de Bavinchove
M. DARQUES Jérôme	Commune de Morbecque
M. COLPAERET Xavier	Commune de Oudezeele
M. BOURGEOIS Pierre	Commune de Boeschèpe
M. VANPOUILLE Laurent	Commune de Bollezeele
Mme JOSSE Marion	Commune de Cappellebrouck
M. DEU Yannick	Commune de Watten
M. CAMPAGNIE Pierre	Commune de Killem
M. DELMOTTE Vincent	Commune de Wormhout
M. CLEENEWERCK Jean-Luc	Commune de Rexpoëde
M. COOREN Arnaud	Commune de Looberghe
M. BORET Christophe	Commune de Socx

ADOPTÉ à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11 JUIN 2026

ID : 059-255900599-20260601-DEL_2026_016-DE

Fait et délibéré en séance date que dessus,

Pour extrait Conforme,

Monsieur SPICHT Franck

LE PRÉSIDENT



Monsieur DELBAERE Pierre

Secrétaire de séance

Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : 11 JUIN 2026

Publié le : 11 JUIN 2026

Délibération rendu exécutoire le : 11 JUIN 2026

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

SM SIROM Flandre Nord

Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Elleboudt Edith, suite à la convocation reçue en date du 13 mai 2026.

Secrétaire de séance :
DELBAERE Pierre

Nombre de délégués :
En exercice : 109
Présents : 96
Pouvoirs : 2
Excusés : 0
Absents : 11

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, BARBEZ Nora, BAUDCHON Anne-Sophie, BAUDUIN Alexis, BECUE Pascal, BEUN Nathalie, BODEIN Ghislain, BORET Christophe, BOUCHIQUET Stéphane, BOULET Elizabeth, BOURGEOIS Pierre, BOY-NYBELEN Hélène, BRYGO Isabelle, CALCOEN David, CANOEN Tony, CAPPELAERE Antoine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COLIN Philippe, COLPAERT Xavier, COOREN Arnaud, DARQUES Jérôme, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DECODTS Alexandre, DEKEISTER Catherine, DELASSUS Christian, DELATTRE François, DELBAERE Pierre, DEMOTTE Vincent, DELOSIERES Fabrice, DESMIDT David, DEU Yannick, DEVOS Jérôme, DIACRE Michel, DIDER François, DRIEUX Frédéric, DUVAL Lucile, ELLEBOUDT Edith, EVERAERE Luc, FEBURIE Roger, FONTAINE Didier, FRANCHOIS Régis, GOURNAY Marie-Josèphe, GREBET Fabrice, GRONDEL Gérard, HOEDTS Emile, JANSSEN Paul, JANSEN-BENNYNCK Bernard, JOLY Dominique, JOSSE Marion, LA DELFA Patricio, LANFRANCHI Myriam, LAURENT Benoît, LEFEBVRE Grégory, LEHMANN Wolfgang, LEMAIRE Carole, LESCORNEZ Tristan, MACKÉ Martine, MARY Nathan, NEUVILLE Cédric, Nouvelle Sabrina, PICOTIN Michel, PLUY Jean-Marie, PORREYE Stéphanie, PROVO Pierre, QUEVAL Jonathan, ROBERT Valérie, ROY Angélique, SALOME Ludvine, SANSON Christian, SANTOLALLA François-Xavier, SCRYVE Emmanuel, SPICHT Franck, STAELEN Edith, TALLEU Benoît, THIREZ Thierry, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANAGT Laurent, VANDERBERKEN Frédéric, VANDEWALLE Nathalie, VANPEENE Anne, VANPOUILLE Laurent, VERDONCK Fabien, VERLANDE Michel, VERLET Clément, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

Mme DUBOIS Chantal remplace Mme ADJOVI Julie,
M. DELANNOY Jérôme remplace M. BOTTE Maurice,
M. VANBAELINGHEM Jean-Luc remplace M. CAMPAGNIE Pierre,
M. LEFEBVRE Georges remplace Mme CRESPEAU Angéline,
M. HOTE Hervé remplace M. DEBRUYNE Pascal,
Mme JEAN Nadine remplace Mme DELASSUS Claudine,
Mme GROYSILLIER Céline remplace M. DOOM Emmanuel,
M. ROBAEY Jacky remplace Mme LECOEUCE Anne,

Excusés :

Absents : ARNOUTS Thierry, DELBAERE Vincent, DEMON Jean-François, DEQUIDT Pascal, DEVOS Jordan, DIEUSART Stéphane, LEGRAND Delphine, QUILLLOT Jean-Bernard, SOODTS Serge, VANDAELE Delphine, WOESTELANDT Philippe

Pouvoirs

M. DUPUIS Alexandre a donné pouvoir à M. CANOEN Tony,
M. LAMIAUX Fabrice a donné pouvoir à Monsieur GRONDEL Gérard.

N° 2026/017

Objet : Désignation des délégués au Syndicat Mixte Flandre Morinie (SMFM)

Le Syndicat Mixte Flandre Morinie (SMFM) a été créé entre le Syndicat Mixte Lys Audomarois (SMLA), le Syndicat Mixte SMICTOM des Flandres et le Syndicat Mixte SIROM Flandre Nord.

Le SMFM a pour objet le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Il est administré par un Comité composé de délégués titulaires élus par l'assemblée délibérante de chaque structure adhérente.

Le Syndicat Mixte SIROM Flandre Nord, comportant 80 296 habitants, est représenté au sein de cette structure par 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants.

Le président propose d'élire au SMFM :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
M. Paul-Loup TRONQUOY	M. Paul JANSSEN
M. Franck SPICHT	M. Dominique JOLY
M. Jean-Luc CLEENWERK	Mme Claudine DELASSUS
M. Luc EVERAERE	M. Laurent VANPOUILLE
M. Patricio LA DELFA	M. Gérard GRONDEL
M. Yannick DEU	M. Arnaud COOREN
M. Pierre CAMPAGNIE	M. Jonathan QUEVAL
Mme Stéphanie PORREYE	Mme Valérie ROBERT

Le comité Syndical, après avoir délibéré,

- DESIGNÉ au Comité du Syndicat Mixte Flandre Morinie :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
M. Paul-Loup TRONQUOY	M. Paul JANSSEN
M. Franck SPICHT	M. Dominique JOLY
M. Jean-Luc CLEENWERK	Mme Claudine DELASSUS
M. Luc EVERAERE	M. Laurent VANPOUILLE
M. Patricio LA DELFA	M. Gérard GRONDEL
M. Yannick DEU	M. Arnaud COOREN
M. Pierre CAMPAGNIE	M. Jonathan QUEVAL
Mme Stéphanie PORREYE	Mme Valérie ROBERT

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11 JUIN 2026

ID : 059-255900599-20260601-DEL_2026_017-DE

Monsieur SPICHT Franck

LE PRÉSIDENT



Monsieur DELBAERE Pierre

Secrétaire de séance

Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : 11 JUIN 2026

Publié le : 11 JUIN 2026

Délibération rendu exécutoire le : 11 JUIN 2026

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11 JUIN 2026

ID : 059-255900598-20260601-DEL_2026_018-DE

SM SIROM Flandre Nord

Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Elleboudt Edith, suite à la convocation reçue en date du 13 mai 2026.

**Secrétaire de
séance :**
DELBAERE Pierre

**Nombre de
délégués :**
En exercice : 109
Présents : 96
Pouvoirs : 2
Excusés : 0
Absents : 11

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, BARBEZ Nora, BAUDCHON Anne-Sophie, BAUDUIN Alexis, BECUE Pascal, BEUN Nathalie, BODEIN Ghislain, BORET Christophe, BOUCHIQUET Stéphane, BOULET Elizabeth, BOURGEOIS Pierre, BOY-NYBELEN Hélène, BRYGO Isabelle, CALCOEN David, CANOEN Tony, CAPPELAERE Antoine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COLIN Philippe, COLPAERT Xavier, COOREN Arnaud, DARQUES Jérôme, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DECODTS Alexandre, DEKEISTER Catherine, DELASSUS Christian, DELATTRE François, DELBAERE Pierre, DEMOTTE Vincent, DELOSIERES Fabrice, DESMIDT David, DEU Yannick, DEVOS Jérôme, DIACRE Michel, DIDER François, DRIEUX Frédéric, DUVAL Lucile, ELLEBOUDT Edith, EVERAERE Luc, FEBURIE Roger, FONTAINE Didier, FRANCHOIS Régis, GOURNAY Marie-Josèphe, GREBET Fabrice, GRONDEL Gérard, HOEDTS Emile, JANSSEN Paul, JANSEN-BENNYNCK Bernard, JOLY Dominique, JOSSE Marion, LA DELFA Patricio, LANFRANCHI Myriam, LAURENT Benoît, LEFEBVRE Grégory, LEHMANN Wolfgang, LEMAIRE Carole, LESCORNEZ Tristan, MACKÉ Martine, MARY Nathan, NEUVILLE Cédric, Nouvelle Sabrina, PICOTIN Michel, PLUY Jean-Marie, PORREYE Stéphanie, PROVO Pierre, QUEVAL Jonathan, ROBERT Valérie, ROY Angélique, SALOME Ludivine, SANSON Christian, SANTOLALLA François-Xavier, SCRYVE Emmanuel, SPICHT Franck, STAELEN Edith, TALLEU Benoît, THIREZ Thierry, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANAGT Laurent, VANDERBERKEN Frédéric, VANDEWALLE Nathalie, VANPEENE Anne, VANPOUILLE Laurent, VERDONCK Fabien, VERLANDE Michel, VERLET Clément, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

Mme DUBOIS Chantal remplace Mme ADJOVI Julie,
M. DELANNOY Jérôme remplace M. BOTTE Maurice,
M. VANBAELINGHEM Jean-Luc remplace M. CAMPAGNIE Pierre,
M. LEFEBVRE Georges remplace Mme CRESPEAU Angéline,
M. HOTE Hervé remplace M. DEBRUYNE Pascal,
Mme JEAN Nadine remplace Mme DELASSUS Claudine,
Mme GROYSILLIER Céline remplace M. DOOM Emmanuel,
M. ROBAEY Jacky remplace Mme LECOEUCE Anne,

Excusés :

Absents : ARNOUITS Thierry, DELBAERE Vincent, DEMON Jean-François, DEQUIDT Pascal, DEVOS Jordan, DIEUSART Stéphane, LEGRAND Delphine, QUILLLOT Jean-Bernard, SOODTS Serge, VANDAELE Delphine, WOESTELANDT Philippe

Pouvoirs

M. DUPUIS Alexandre a donné pouvoir à M. CANOEN Tony,
M. LAMIAUX Fabrice a donné pouvoir à Monsieur GRONDEL Gérard.

N° 2026/018

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

La composition de la Commission d'Appel d'Offres est prévue à l'article 22 du Code des Marchés Publics, qui fixe la composition de la Commission pour les structures intercommunales comportant une commune de plus de 3 500 habitants de la façon suivante :

- Le Président assisté de 5 membres ayant voix délibérative, et autant pour les suppléants.
- Les membres ayant voix consultative.

Après avoir fait appel aux candidatures, le Président propose la composition suivante pour la Commission d'Appel d'Offres :

Présidente de la CAO : Mme ROBERT Valérie

Membres Titulaires à voix délibérative	Suppléants
EVERAERE Luc	THOOR Patrick
GRONDEL Gérard	CLEENEWERCK Jean-Luc
ROBERT Valérie	ADJOVI Julie
COLPAERT Xavier	COOREN Arnaud
BOURGEOIS Pierre	DEU Yannick

Membres ayant voix consultative :

- Le comptable public
- Un représentant de la Direction Départementale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes
- Des personnalités désignées par le Président de la Commission en raison de leurs compétences dans la matière, qui fait l'objet de l'appel d'offres
- Un représentant du service technique compétent pour suivre l'exécution ou effectuer le contrôle

ADOpte à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance date que dessus,

Pour extrait Conforme,

Monsieur SPICHT Franck

LE PRÉSIDENT



Monsieur DELBAERE Pierre

Secrétaire de séance

Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : **11 JUIN 2026**

Publié le : **11 JUIN 2026**

Délibération rendu exécutoire le : **11 JUIN 2026**

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

SM SIROM Flandre Nord

Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE****SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Elleboudt Edith, suite à la convocation reçue en date du 13 mai 2026.

Secrétaire de**séance :**

DELBAERE Pierre

Nombre de**délégués :**

En exercice : 109

Présents : 96

Pouvoirs : 2

Excusés : 0

Absents : 11

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, BARBEZ Nora, BAUDCHON Anne-Sophie, BAUDUIN Alexis, BECUE Pascal, BEUN Nathalie, BODEIN Ghislain, BORET Christophe, BOUCHIQUET Stéphane, BOULET Elizabeth, BOURGEOIS Pierre, BOY-NYBELEN Hélène, BRYGO Isabelle, CALCOEN David, CANOEN Tony, CAPPELAERE Antoine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COLIN Philippe, COLPAERT Xavier, COOREN Arnaud, DARQUES Jérôme, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DECODTS Alexandre, DEKEISTER Catherine, DELASSUS Christian, DELATTRE François, DELBAERE Pierre, DEMOTTE Vincent, DELOSIERES Fabrice, DESMIDT David, DEU Yannick, DEVOS Jérôme, DIACRE Michel, DIDER François, DRIEUX Frédéric, DUVAL Lucile, ELLEBOUDT Edith, EVERAERE Luc, FEBURIE Roger, FONTAINE Didier, FRANCHOIS Régis, GOURNAY Marie-Josèphe, GREBET Fabrice, GRONDEL Gérard, HOEDTS Emile, JANSSEN Paul, JANSEN-BENNYNCK Bernard, JOLY Dominique, JOSSE Marion, LA DELFA Patricio, LANFRANCHI Myriam, LAURENT Benoit, LEFEBVRE Grégory, LEHMANN Wolfgang, LEMAIRE Carole, LESCORNEZ Tristan, MACKÉ Martine, MARY Nathan, NEUVILLE Cédric, Nouvelle Sabrina, PICOTIN Michel, PLUY Jean-Marie, PORREYE Stéphanie, PROVO Pierre, QUEVAL Jonathan, ROBERT Valérie, ROY Angélique, SALOME Ludvine, SANSON Christian, SANTOLALLA François-Xavier, SCRYVE Emmanuel, SPICHT Franck, STAELEN Edith, TALLEU Benoit, THIREZ Thierry, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANAGT Laurent, VANDERBERKEN Frédéric, VANDEWALLE Nathalie, VANPEENE Anne, VANPOUILLE Laurent, VERDONCK Fablen, VERLANDE Michel, VERLET Clément, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

Mme DUBOIS Chantal remplace Mme ADJOVI Julie,
M. DELANNOY Jérôme remplace M. BOTTE Maurice,
M. VANBAELINGHEM Jean-Luc remplace M. CAMPAGNIE Pierre,
M. LEFEBVRE Georges remplace Mme CRESPEAU Angéline,
M. HOTE Hervé remplace M. DEBRUYNE Pascal,
Mme JEAN Nadine remplace Mme DELASSUS Claudine,
Mme GROYSILLIER Céline remplace M. DOOM Emmanuel,
M. ROBAEY Jacky remplace Mme LECOEUICHE Anne,

Excusés :

Absents : ARNOUITS Thierry, DELBAERE Vincent, DEMON Jean-François, DEQUIDT Pascal, DEVOS Jordan, DIEUSART Stéphane, LEGRAND Delphine, QUILLLOT Jean-Bernard, SOODTS Serge, VANDAELE Delphine, WOESTELANDT Philippe

Pouvoirs

M. DUPUIS Alexandre a donné pouvoir à M. CANOEN Tony,
M. LAMIAUX Fabrice a donné pouvoir à Monsieur GRONDEL Gérard.

N° 2026/019

Objet : Création d'un Comité Social Territorial

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et s. ainsi que ses articles R. 252-30 et s.,

Vu l'arrêté Interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

Considérant que l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2026 est compris entre 50 et 200 agents,

DECIDE

Article 1^{er} : De créer un Comité Social Territorial local en maintenant le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants du SM SIROM Flandre Nord égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants

Article 2 : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 4 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel.

Article 3 : De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 4 et un nombre égal de représentants suppléants.

Article 4 : D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement public.

ADOpte à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance date que dessus,
Pour extrait Conforme,

Monsieur SPICHT Franck

LE PRÉSIDENT



Monsieur DELBAERE Pierre

Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le **11 JUIN 2026**

ID : 059-255900599-20260601-DEL_2026_019-DE

Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : **11 JUIN 2026**

Publié le : **11 JUIN 2026**

Délibération rendu exécutoire le : **11 JUIN 2026**

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11 JUIN 2026

ID : 059-255900599-20260601-DEL_2026_020-DE

SM SIROM Flandre Nord
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Elleboudt Edith, suite à la convocation reçue en date du 13 mai 2026.

**Secrétaire de
séance :**
DELBAERE Pierre

**Nombre de
délégués :**
En exercice : 109
Présents : 96
Pouvoirs : 2
Excusés : 0
Absents : 11

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, BARBEZ Nora, BAUDCHON Anne-Sophie, BAUDUIN Alexis, BECUE Pascal, BEUN Nathalie, BODEIN Ghislain, BORET Christophe, BOUCHIQUET Stéphane, BOULET Elizabeth, BOURGEOIS Pierre, BOY-NYBELEN Hélène, BRYGO Isabelle, CALCOEN David, CANOEN Tony, CAPPELAERE Antoine, CLEENOWERCK Jean-Luc, COLIN Philippe, COLPAERT Xavier, COOREN Arnaud, DARQUES Jérôme, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DECODTS Alexandre, DEKEISTER Catherine, DELASSUS Christian, DELATTRE François, DELBAERE Pierre, DEMOTTE Vincent, DELOSIERES Fabrice, DESMIDT David, DEU Yannick, DEVOS Jérôme, DIACRE Michel, DIDER François, DRIEUX Frédéric, DUVAL Lucile, ELLEBOUDT Edith, EVERAERE Luc, FEBURIE Roger, FONTAINE Didier, FRANCHOIS Régis, GOURNAY Marie-Josèphe, GREBET Fabrice, GRONDEL Gérard, HOEDTS Emile, JANSSEN Paul, JANSEN-BENNYNCK Bernard, JOLY Dominique, JOSSE Marion, LA DELFA Patricio, LANFRANCHI Myriam, LAURENT Benoît, LEFEBVRE Grégory, LEHMANN Wolfgang, LEMAIRE Carole, LESCORNEZ Tristan, MACKÉ Martine, MARY Nathan, NEUVILLE Cédric, Nouvelle Sabrina, PICOTIN Michel, PLUY Jean-Marie, PORREYE Stéphanie, PROVO Pierre, QUEVAL Jonathan, ROBERT Valérie, ROY Angélique, SALOME Ludivine, SANSON Christian, SANTOLALLA François-Xavier, SCRYVE Emmanuel, SPICHT Franck, STAELEN Edith, TALLEU Benoît, THIREZ Thierry, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANAGT Laurent, VANDERBERKEN Frédéric, VANDEWALLE Nathalie, VANPEENE Anne, VANPOUILLE Laurent, VERDONCK Fabien, VERLANDE Michel, VERLET Clément, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

Mme DUBOIS Chantal remplace Mme ADJOVI Julie,
M. DELANNOY Jérôme remplace M. BOTTE Maurice,
M. VANBAELINGHEM Jean-Luc remplace M. CAMPAGNIE Pierre,
M. LEFEBVRE Georges remplace Mme CRESPEAU Angéline,
M. HOTE Hervé remplace M. DEBRUYNE Pascal,
Mme JEAN Nadine remplace Mme DELASSUS Claudine,
Mme GROYSILLIER Céline remplace M. DOOM Emmanuel,
M. ROBAEY Jacky remplace Mme LECOEUCE Anne,

Excusés :

Absents : ARNOUTS Thierry, DELBAERE Vincent, DEMON Jean-François, DEQUIDT Pascal, DEVOS Jordan, DIEUSART Stéphane, LEGRAND Delphine, QUILLLOT Jean-Bernard, SOODTS Serge, VANDAELE Delphine, WOESTELANDT Philippe

Pouvoirs

M. DUPUIS Alexandre a donné pouvoir à M. CANOEN Tony,
M. LAMIAUX Fabrice a donné pouvoir à Monsieur GRONDEL Gérard.

N° 2026/020

Objet : Désignation des membres du Comité Social Territorial

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son livre V du livre II,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment l'article 6,

Vu la délibération n°2026/019 du 01^{er} juin 2026, fixant le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) et décidant le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants du SM SIROM Flandre Nord égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;

Le président propose d'élire au Comité Social Territorial :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
PORREYE Stéphanie	DELOSIERES Fabrice
SPICHT Franck	QUEVAL Jonathan
WIEKZORECK Martine	VANPEENE Anne
DELMOTTE Vincent	VANPOUILLE Laurent

La Comité Syndical, après avoir délibéré,

- DESIGNER au Comité Social Territorial :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
PORREYE Stéphanie	DELOSIERES Fabrice
SPICHT Franck	QUEVAL Jonathan
WIEKZORECK Martine	VANPEENE Anne
DELMOTTE Vincent	VANPOUILLE Laurent

ADOpte à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance date que dessus,
Pour extrait Conforme,

Monsieur SPICHT Franck

LE PRÉSIDENT



Monsieur DELBAERE Pierre

Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le **11 JUIN 2026**

ID : 059-255900599-20260601-DEL_2026_020-DE

Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : **11 JUIN 2026**

Publié le : **11 JUIN 2026**

Délibération rendu exécutoire le : **11 JUIN 2026**

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11 JUIN 2026

ID : 059-255900599-20260601-DEL_2026_021-DE

SM SIROM Flandre Nord

Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Elleboudt Edith, suite à la convocation reçue en date du 13 mai 2026.

Secrétaire de
séance :
DELBAERE Pierre

Nombre de
délégués :
En exercice : 109
Présents : 96
Pouvoirs : 2
Excusés : 0
Absents : 11

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, BARBEZ Nora, BAUDCHON Anne-Sophie, BAUDUIN Alexis, BECUE Pascal, BEUN Nathalie, BODEIN Ghislain, BORET Christophe, BOUCHIQUET Stéphane, BOULET Elizabeth, BOURGEOIS Pierre, BOY-NYBELEN Hélène, BRYGO Isabelle, CALCOEN David, CANOEN Tony, CAPPELAERE Antoine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COLIN Philippe, COLPAERT Xavier, COOREN Arnaud, DARQUES Jérôme, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DECODTS Alexandre, DEKEISTER Catherine, DELASSUS Christian, DELATTRE François, DELBAERE Pierre, DEMOTTE Vincent, DELOSIERES Fabrice, DESMIDT David, DEU Yannick, DEVOS Jérôme, DIACRE Michel, DIDER François, DRIEUX Frédéric, DUVAL Lucile, ELLEBOUDT Edith, EVERAERE Luc, FEBURIE Roger, FONTAINE Didier, FRANCHOIS Régis, GOURNAY Marie-Josèphe, GREBET Fabrice, GRONDEL Gérard, HOEDTS Emile, JANSSEN Paul, JANSEN-BENNYNCK Bernard, JOLY Dominique, JOSSE Marion, LA DELFA Patricio, LANFRANCHI Myriam, LAURENT Benoît, LEFEBVRE Grégory, LEHMANN Wolfgang, LEMAIRE Carole, LESCORNEZ Tristan, MACKÉ Martine, MARY Nathan, NEUVILLE Cédric, Nouvelle Sabrina, PICOTIN Michel, PLUY Jean-Marie, PORREYE Stéphanie, PROVO Pierre, QUEVAL Jonathan, ROBERT Valérie, ROY Angélique, SALOME Ludivine, SANSON Christian, SANTOLALLA François-Xavier, SCRYVE Emmanuel, SPICHT Franck, STAELEN Edith, TALLEU Benoît, THIREZ Thierry, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANAGT Laurent, VANDERBERKEN Frédéric, VANDEWALLE Nathalie, VANPEENE Anne, VANPOUILLE Laurent, VERDONCK Fabien, VERLANDE Michel, VERLET Clément, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

Mme DUBOIS Chantal remplace Mme ADJOVI Julie,
M. DELANNOY Jérôme remplace M. BOTTE Maurice,
M. VANBAELINGHEM Jean-Luc remplace M. CAMPAGNIE Pierre,
M. LEFEBVRE Georges remplace Mme CRESPEAU Angéline,
M. HOTE Hervé remplace M. DEBRUYNE Pascal,
Mme JEAN Nadine remplace Mme DELASSUS Claudine,
Mme GROYSILLIER Céline remplace M. DOOM Emmanuel,
M. ROBAEY Jacky remplace Mme LECOEUCE Anne,

Excusés :

Absents : ARNOUTS Thierry, DELBAERE Vincent, DEMON Jean-François, DEQUIDT Pascal, DEVOS Jordan, DIEUSART Stéphane, LEGRAND Delphine, QUILLLOT Jean-Bernard, SOODTS Serge, VANDAELE Delphine, WOESTELANDT Philippe

Pouvoirs

M. DUPUIS Alexandre a donné pouvoir à M. CANOEN Tony,
M. LAMIAUX Fabrice a donné pouvoir à Monsieur GRONDEL Gérard.

N° 2026/021

Objet : Désignation des représentants du SIROM dans l'entente avec TE Flandre pour la maintenance de l'éclairage extérieur

Par délibération n° 2026/009 en date du 2 mars 2026, le SIROM a constitué une entente avec Territoire Energie Flandre pour la maintenance de l'éclairage de ses sites.

La convention signée entre les parties prévoit la constitution d'une conférence d'entente, pour débattre et arbitrer toutes les questions intéressant l'entente, à raison d'une fois par an.

A ce titre, le SIROM doit aujourd'hui élire 2 membres délégués représentant ses intérêts au sein de cette conférence d'entente.

Le président propose d'élire :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GRONDEL Gérard	BECUE Pascal
LA DELFA Patricio	LEMAIRE Carole

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- DESIGNÉ pour le représenter dans la conférence d'entente pour l'éclairage public :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GRONDEL Gérard	BECUE Pascal
LA DELFA Patricio	LEMAIRE Carole

ADOpte à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance date que dessus,

Pour extrait Conforme,

Monsieur SPICHT/Franck

LE PRÉSIDENT



Monsieur DELBAERE Pierre

Secrétaire de séance

Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : **11 JUIN 2026**

Publié le : **11 JUIN 2026**

Délibération rendu exécutoire le : **11 JUIN 2026**

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11 JUIN 2026

ID : 059-255900599-20260601-DEL_2026_022-DE

SM SIROM Flandre Nord
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Elleboudt Edith, suite à la convocation reçue en date du 13 mai 2026.

**Secrétaire de
séance :**
DELBAERE Pierre

**Nombre de
délégués :**
En exercice : 109
Présents : 96
Pouvoirs : 2
Excusés : 0
Absents : 11

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, BARBEZ Nora, BAUDCHON Anne-Sophie, BAUDUIN Alexis, BECUE Pascal, BEUN Nathalie, BODEIN Ghislain, BORET Christophe, BOUCHIQUET Stéphane, BOULET Elizabeth, BOURGEOIS Pierre, BOY-NYBELEN Hélène, BRYGO Isabelle, CALCOEN David, CANOEN Tony, CAPPELAERE Antoine, CLEENWERCK Jean-Luc, COLIN Philippe, COLPAERT Xavier, COOREN Arnaud, DARQUES Jérôme, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DECODTS Alexandre, DEKEISTER Catherine, DELASSUS Christian, DELATTRE François, DELBAERE Pierre, DEMOTTE Vincent, DELOSIERES Fabrice, DESMIDT David, DEU Yannick, DEVOS Jérôme, DIACRE Michel, DIDER François, DRIEUX Frédéric, DUVAL Lucile, ELLEBOUDT Edith, EVERAERE Luc, FEBURIE Roger, FONTAINE Didier, FRANCHOIS Régis, GOURNAY Marie-Josèphe, GREBET Fabrice, GRONDEL Gérard, HOEDTS Emile, JANSSEN Paul, JANSEN-BENNYNCK Bernard, JOLY Dominique, JOSSE Marion, LA DELFA Patricio, LANFRANCHI Myriam, LAURENT Benoît, LEFEBVRE Grégory, LEHMANN Wolfgang, LEMAIRE Carole, LESCORNEZ Tristan, MACKÉ Martine, MARY Nathan, NEUVILLE Cédric, Nouvelle Sabrina, PICOTIN Michel, PLUY Jean-Marie, PORREYE Stéphanie, PROVO Pierre, QUEVAL Jonathan, ROBERT Valérie, ROY Angélique, SALOME Ludivine, SANSON Christian, SANTOLALLA François-Xavier, SCRYVE Emmanuel, SPICHT Franck, STAELEN Edith, TALLEU Benoît, THIREZ Thierry, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANAGT Laurent, VANDERBERKEN Frédéric, VANDEWALLE Nathalie, VANPEENE Anne, VANPOUILLE Laurent, VERDONCK Fabien, VERLANDE Michel, VERLET Clément, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

Mme DUBOIS Chantal remplace Mme ADJOVI Julie,
M. DELANNOY Jérôme remplace M. BOTTE Maurice,
M. VANBAELINGHEM Jean-Luc remplace M. CAMPAGNIE Pierre,
M. LEFEBVRE Georges remplace Mme CRESPEAU Angéline,
M. HOTE Hervé remplace M. DEBRUYNE Pascal,
Mme JEAN Nadine remplace Mme DELASSUS Claudine,
Mme GROYSILLIER Céline remplace M. DOOM Emmanuel,
M. ROBAEY Jacky remplace Mme LECOEUCE Anne,

Excusés :

Absents : ARNOUITS Thierry, DELBAERE Vincent, DEMON Jean-François, DEQUIDT Pascal, DEVOS Jordan, DIEUSART Stéphane, LEGRAND Delphine, QUILLLOT Jean-Bernard, SOODTS Serge, VANDAELE Delphine, WOESTELANDT Philippe

Pouvoirs

M. DUPUIS Alexandre a donné pouvoir à M. CANOEN Tony,
M. LAMIAUX Fabrice a donné pouvoir à Monsieur GRONDEL Gérard.

Objet : Fixation des indemnités au Président et Vice-présidents

Vu les articles L.5211-12 et R.5212-1 du Code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu la note d'information du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation du 09 janvier 2026 relative à l'application des nouvelles dispositions concernant les indemnités de fonctions des élus locaux issues de la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

Vu la délibération d'installation du Comité Syndical et de l'élection du Président 2026/012 du 1^{er} juin 2026 ;

Vu la délibération du Comité Syndical 2026/013 du 1^{er} juin 2026 fixant le nombre de Vice-présidents à 6 ;

Considérant que les indemnités maximales susceptible d'être allouées au Président et aux Vice-présidents d'un syndicat mixte fermé comptant 50 000 à 99 999 habitants s'élèvent à 29,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Président et à 11,81 % de l'indice brut de la fonction publique pour les Vice-présidents ;

Considérant que le montant de l'enveloppe des indemnités de fonction ne peut être supérieur à l'indemnité maximal du président + l'indemnité maximale des vice-présidents X le nombre de vice-présidents,

Le comité syndical, après avoir délibéré,

- FIXE l'indemnité du Président du SM SIROM Flandre Nord pour l'exercice de ses fonctions à hauteur de 29,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 02 juin 2026 ;
- FIXE l'indemnité des Vice-présidents du SM SIROM Flandre Nord pour l'exercice de leurs fonctions à hauteur de 11,81 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 02 juin 2026 ;
- PREND ACTE que la présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées au Président et aux Vice-présidents ;

**TABLEAU RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES
DU COMITE SYNDICAL**

FONCTION	MONTANT MENSUEL BRUT AU 2 JUIN 2026	Pourcentage indice brut terminal de la fonction publique
Président	1 213.84 €	29,53 %
1 ^{er} Vice-président	485.45 €	11,81 %
2 ^{ème} Vice-président	485.45 €	11,81 %
3 ^{ème} Vice-président	485.45 €	11,81 %
4 ^{ème} Vice-président	485.45 €	11,81 %
5 ^{ème} Vice-président	485.45 €	11,81 %
6 ^{ème} Vice-président	485.45 €	11,81 %
TOTAL MENSUEL BRUT	4 126.54 €	

ADOpte à l'unanimité

Fait et délibéré en séance date que dessus,

Pour extrait Conforme,

Monsieur SPICHT Franck


LE PRÉSIDENT



Monsieur DELBAERE Pierre


Secrétaire de séance

Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : **11 JUIN 2026**

Publié le : **11 JUIN 2026**

Délibération rendu exécutoire le : **11 JUIN 2026**

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

SM SIROM Flandre Nord

Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Elleboudt Edith, suite à la convocation reçue en date du 13 mai 2026.

**Secrétaire de
séance :**
DELBAERE Pierre

**Nombre de
délégués :**
En exercice : 109
Présents : 96
Pouvoirs : 2
Excusés : 0
Absents : 11

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, BARBEZ Nora, BAUDCHON Anne-Sophie, BAUDUIN Alexis, BECUE Pascal, BEUN Nathalie, BODEIN Ghislain, BORET Christophe, BOUCHIQUET Stéphane, BOULET Elizabeth, BOURGEOIS Pierre, BOY-NYBELEN Hélène, BRYGO Isabelle, CALCOEN David, CANOEN Tony, CAPPELAERE Antoine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COLIN Philippe, COLPAERT Xavier, COOREN Arnaud, DARQUES Jérôme, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DECODTS Alexandre, DEKEISTER Catherine, DELASSUS Christian, DELATTRE François, DELBAERE Pierre, DEMOTTE Vincent, DELOSIERES Fabrice, DESMIDT David, DEU Yannick, DEVOS Jérôme, DIACRE Michel, DIDER François, DRIEUX Frédéric, DUVAL Lucile, ELLEBOUDT Edith, EVERAERE Luc, FEBURIE Roger, FONTAINE Didier, FRANCHOIS Régis, GOURNAY Marie-Josèphe, GREBET Fabrice, GRONDEL Gérard, HOEDTS Emile, JANSSEN Paul, JANSEN-BENNYNCK Bernard, JOLY Dominique, JOSSE Marion, LA DELFA Patricio, LANFRANCHI Myriam, LAURENT Benoit, LEFEBVRE Grégory, LEHMANN Wolfgang, LEMAIRE Carole, LESCORNEZ Tristan, MACKÉ Martine, MARY Nathan, NEUVILLE Cédric, Nouvelle Sabrina, PICOTIN Michel, PLUY Jean-Marie, PORREYE Stéphanie, PROVO Pierre, QUEVAL Jonathan, ROBERT Valérie, ROY Angélique, SALOME Ludvine, SANSON Christian, SANTOLALLA François-Xavier, SCRYVE Emmanuel, SPICHT Franck, STAELEN Edith, TALLEU Benoit, THIÉREZ Thierry, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANAGT Laurent, VANDERBERKEN Frédéric, VANDEWALLE Nathalie, VANPEENE Anne, VANPOUILLE Laurent, VERDONCK Fabien, VERLANDE Michel, VERLET Clément, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

Mme DUBOIS Chantal remplace Mme ADJOVI Julie,
M. DELANNOY Jérôme remplace M. BOTTE Maurice,
M. VANBAELINGHEM Jean-Luc remplace M. CAMPAGNIE Pierre,
M. LEFEBVRE Georges remplace Mme CRESPEAU Angéline,
M. HOTE Hervé remplace M. DEBRUYNE Pascal,
Mme JEAN Nadine remplace Mme DELASSUS Claudine,
Mme GROYSILLIER Céline remplace M. DOOM Emmanuel,
M. ROBAEY Jacky remplace Mme LECOEUCE Anne,

Excusés :

Absents : ARNOUITS Thierry, DELBAERE Vincent, DEMON Jean-François, DEQUIDT Pascal, DEVOS Jordan, DIEUSART Stéphane, LEGRAND Delphine, QUILLLOT Jean-Bernard, SOODTS Serge, VANDAELE Delphine, WOESTELANDT Philippe

Pouvoirs

M. DUPUIS Alexandre a donné pouvoir à M. CANOEN Tony,
M. LAMIAUX Fabrice a donné pouvoir à Monsieur GRONDEL Gérard.

N° 2026/023

Objet : Délégations au Président

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles :

- L.5244-9 relatif aux attributions du Président,
- L.5211-10 relatif aux attributions du bureau Syndical

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une ou partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux et tarifs des taxes ou redevance ;
2. De l'approbation du Compte Administratif ;
3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5. De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. De la délégation de la gestion d'un service public ;
7. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Les délégations consenties par l'organe délibérant peuvent être rapportées à tout moment.

Ainsi,

Vu la délibération n°2020/013 du 2 octobre 2020 fixant les attributions du Président du SM SIROM Flandre Nord,

Vu la délibération n°2024/029 du 7 octobre 2024 complétant les délégations du Président du SM SIROM Flandre Nord,

Dans la limite des compétences du SIROM, il vous est proposé de reconduire les délégations précédemment accordées au président.

Par conséquent, seraient accordées au Président/à la Présidente les attributions suivantes pour la durée du mandat :

1 – D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés du SM SIROM Flandre Nord utilisées par les services publics du SM SIROM Flandre Nord ;

2 – De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

3 – De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4 – De passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5 – De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

6 – De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 70 000 € ;

7 – De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

8 – D'intenter au nom de la collectivité les actions en justice ou de défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle ;

9 – De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SM SIROM Flandre Nord dans la limite de 30 000 € ;

10 -- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 €.

11 -- de solliciter les services de l'état, toute institution, ou toute autre collectivité pour rechercher et obtenir des financements, et signer tous les documents utiles à leur perception.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux et des attributions exercées, par délégation de l'organe délibérant.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- D'attribuer les délégations reprises dans les propositions énoncées ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à déléguer tout ou partie des attributions qui lui ont été déléguées par le Comité aux Vice-présidents par suppléance.

ADOPTÉ à l'unanimité

Fait et délibéré en séance date que dessus,

Pour extrait Conforme,

Monsieur SPICHT Franck

LE PRÉSIDENT



Monsieur DELBAERE Pierre

Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le **11 JUIN 2026**
ID : 059-255900599-20260601-DEL_026_023-DE

Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : **11 JUIN 2026**

Publié le : **11 JUIN 2026**

Délibération rendu exécutoire le : **11 JUIN 2026**

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Elleboudt Edith, suite à la convocation reçue en date du 13 mai 2026.

Secrétaire de
séance :
DELBAERE Pierre

Nombre de
délégués :
En exercice : 109
Présents : 96
Pouvoirs : 2
Excusés : 0
Absents : 11

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, BARBEZ Nora, BAUDCHON Anne-Sophie, BAUDUIN Alexis, BECUE Pascal, BEUN Nathalie, BODEIN Ghislain, BORET Christophe, BOUCHIQUET Stéphane, BOULET Elizabeth, BOURGEOIS Pierre, BOY-NYBELEN Hélène, BRYGO Isabelle, CALCOEN David, CANOEN Tony, CAPPELAERE Antoine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COLIN Philippe, COLPAERT Xavier, COOREN Arnaud, DARQUES Jérôme, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DECODTS Alexandre, DEKEISTER Catherine, DELASSUS Christian, DELATTRE François, DELBAERE Pierre, DEMOTTE Vincent, DELOSIERES Fabrice, DESMIDT David, DEU Yannick, DEVOS Jérôme, DIACRE Michel, DIDER François, DRIEUX Frédéric, DUVAL Lucile, ELLEBOUDT Edith, EVERAERE Luc, FEBURIE Roger, FONTAINE Didier, FRANCHOIS Régis, GOURNAY Marie-Josèphe, GREBET Fabrice, GRONDEL Gérard, HOEDTS Emile, JANSSEN Paul, JANSEN-BENNYNCK Bernard, JOLY Dominique, JOSSE Marion, LA DELFA Patricio, LANFRANCHI Myriam, LAURENT Benoit, LEFEBVRE Grégory, LEHMANN Wolfgang, LEMAIRE Carole, LESCORNEZ Tristan, MACKÉ Martine, MARY Nathan, NEUVILLE Cédric, Nouvelle Sabrina, PICOTIN Michel, PLUY Jean-Marie, PORREYE Stéphanie, PROVO Pierre, QUEVAL Jonathan, ROBERT Valérie, ROY Angélique, SALOME Ludvine, SANSON Christian, SANTOLALLA François-Xavier, SCRYVE Emmanuel, SPICHT Franck, STAELEN Edith, TALLEU Benoit, THIREZ Thierry, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANAGT Laurent, VANDERBERKEN Frédéric, VANDEWALLE Nathalie, VANPEENE Anne, VANPOUILLE Laurent, VERDONCK Fabien, VERLANDE Michel, VERLET Clément, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

Mme DUBOIS Chantal remplace Mme ADJOVI Julie,
M. DELANNOY Jérôme remplace M. BOTTE Maurice,
M. VANBAELINGHEM Jean-Luc remplace M. CAMPAGNIE Pierre,
M. LEFEBVRE Georges remplace Mme CRESPEAU Angéline,
M. HOTE Hervé remplace M. DEBRUYNE Pascal,
Mme JEAN Nadine remplace Mme DELASSUS Claudine,
Mme GROYSILLIER Céline remplace M. DOOM Emmanuel,
M. ROBAEY Jacky remplace Mme LECOEUCE Anne,

Excusés :

Absents : ARNOUITS Thierry, DELBAERE Vincent, DEMON Jean-François, DEQUIDT Pascal, DEVOS Jordan, DIEUSART Stéphane, LEGRAND Delphine, QUILLOT Jean-Bernard, SOODTS Serge, VANDAELE Delphine, WOESTELANDT Philippe

Pouvoirs

M. DUPUIS Alexandre a donné pouvoir à M. CANOEN Tony,
M. LAMIAUX Fabrice a donné pouvoir à Monsieur GRONDEL Gérard.

Objet : Délégations de signature du président

Le président expose à l'assemblée que, selon les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-9 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante d'un établissement public de coopération intercommunale peut déléguer une partie de ses compétences à son Président, aux membres du bureau, ou à des agents fonctionnaires de l'EPCI.

Pour assurer la continuité du Service Public de gestion des déchets ménagers, et assurer la bonne marche des services du SM SIROM Flandre Nord en cas d'absence ou d'empêchement de son Président, il est proposé au Comité Syndical de déléguer plusieurs attributions du Président aux vice-présidents.

Pour toute la durée du mandat en cours, délégation est donnée :

Au 1^{er} vice-président en charge des stratégies d'avenir du SM SIROM Flandre Nord, pour la validation des documents suivants :

- Bons de commandes et mandats de fonctionnement, à hauteur de 25 000€ HT
- Bons de commandes et mandats d'investissement, à hauteur de 40 000€ HT
- Pièces relatives à la contraction et l'exécution des emprunts votés par délibération
- Pièces nécessaires à la gestion du SIROM (personnel, matériel, installations, filières de traitement, marchés ...)
- Courriers et échanges avec les différents partenaires

Au 2^{ème} vice-président en charge des finances et des marchés publics, pour la validation des documents suivants :

- Bons de commandes et mandats de fonctionnement, à hauteur de 25 000€ HT
- Bons de commandes et mandats d'investissement, à hauteur de 40 000€ HT
- Pièces relatives à la contraction et l'exécution des emprunts votés par délibération
- Procès-Verbaux et formulaires d'ouverture des plis
- Courriers de notification et d'attribution aux candidats
- Avenants aux marchés publics du SM SIROM Flandre Nord
- Pièces afférentes à l'exécution des marchés publics
- Pièces nécessaires à la gestion du SIROM (personnel, matériel, installations, filières de traitement, marchés ...)
- Courriers et échanges avec les différents partenaires

Au 3^{ème} vice-président en charge du personnel et des conditions de travail, pour la validation de :

- Tous les documents afférents à la gestion des ressources humaines du SM SIROM Flandre Nord (arrêtés, entretiens professionnels, procédures disciplinaires, etc...)

- Tous les documents afférents à l'hygiène, la sécurité, et les conditions de travail (document unique d'évaluation des risques professionnels, règlements intérieurs...)

Au 6^{ème} vice-président en charge de l'innovation et de la performance environnementale, pour la validation des documents suivants :

- Attestations de dépôt d'amiante
- Et tout autre document lié à la valorisation ou la protection de l'environnement, tels que les bordereaux de suivi de déchets, fiches d'information préalables, certificats d'acceptation préalable...

Délégation permanente est donnée à :

Madame Catherine GREIF, exerçant les fonctions de Directrice Générale des Services du SM SIROM Flandre Nord, pour la validation des documents suivants :

- Actes administratifs internes tels que les notes de service, modes opératoires, consignes de sécurité, demandes d'absences, etc...
- Actes administratifs externes sans contrepartie financière (conventions, chartes, attestations etc...)
- Bons de commandes et mandats de fonctionnement, à hauteur de 5 000€ HT
- Bons de commandes et mandats d'investissement, à hauteur de 5 000€ HT

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

DECIDE d'adopter les dispositions précitées.

RAPPELLE que chaque titulaire d'une délégation doit rendre compte au Président

ADOPTÉ à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance date que dessus,

Pour extrait Conforme,

Monsieur SPICHT Franck

LE PRÉSIDENT



Monsieur DELBAERE Pierre

Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le **1 1 JUIN 2026**

ID : 059-255900599-20260601-DEL_2026_024-DE

Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : **1 1 JUIN 2026**

Publié le : **1 1 JUIN 2026**

Délibération rendu exécutoire le : **1 1 JUIN 2026**

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11 JUIN 2026

ID : 059-255900599-20260601-DEL_2026_025-DE

SM SIROM Flandre Nord
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

**REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

SYNDICAT MIXTE SIROM Flandre Nord
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel « Jean-Michel Devynck », dans la maison du Westhoek à ESQUELBECQ sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Elleboudt Edith, suite à la convocation reçue en date du 13 mai 2026.

**Secrétaire de
séance :**
DELBAERE Pierre

**Nombre de
délégués :**
En exercice : 109
Présents : 96
Pouvoirs : 2
Excusés : 0
Absents : 11

Étaient présents : MM ACCOU Stéphane, BARBEZ Nora, BAUDCHON Anne-Sophie, BAUDUIN Alexis, BECUE Pascal, BEUN Nathalie, BODEIN Ghislain, BORET Christophe, BOUCHIQUET Stéphane, BOULET Elizabeth, BOURGEOIS Pierre, BOY-NYBELEN Hélène, BRYGO Isabelle, CALCOEN David, CANOEN Tony, CAPPELAERE Antoine, CLEENEWERCK Jean-Luc, COLIN Philippe, COLPAERT Xavier, COOREN Arnaud, DARQUES Jérôme, DEBOUDT Dominique, DEBRUYNE Yves, DECODTS Alexandre, DEKEISTER Catherine, DELASSUS Christian, DELATTRE François, DELBAERE Pierre, DEMOTTE Vincent, DELOSIERES Fabrice, DESMIDT David, DEU Yannick, DEVOS Jérôme, DIACRE Michel, DIDER François, DRIEUX Frédéric, DUVAL Lucile, ELLEBOUDT Edith, EVERAERE Luc, FEBURIE Roger, FONTAINE Didier, FRANCHOIS Régis, GOURNAY Marie-Josèphe, GREBET Fabrice, GRONDEL Gérard, HOEDTS Emile, JANSSEN Paul, JANSEN-BENNYNCK Bernard, JOLY Dominique, JOSSE Marion, LA DELFA Patricio, LANFRANCHI Myrlam, LAURENT Benoît, LEFEBVRE Grégory, LEHMANN Wolfgang, LEMAIRE Carole, LESCORNEZ Tristan, MACKÉ Martine, MARY Nathan, NEUVILLE Cédric, Nouvelle Sabrina, PICOTIN Michel, PLUY Jean-Marie, PORREYE Stéphanie, PROVO Pierre, QUEVAL Jonathan, ROBERT Valérie, ROY Angélique, SALOME Ludivine, SANSON Christian, SANTOLALLA François-Xavier, SCRYVE Emmanuel, SPICHT Franck, STAELEN Edith, TALLEU Benoît, THIREZ Thierry, THOOR Patrick, TRONQUOY Paul-Loup, VANAGT Laurent, VANDERBERKEN Frédéric, VANDEWALLE Nathalie, VANPEENE Anne, VANPOUILLE Laurent, VERDONCK Fabien, VERLANDE Michel, VERLET Clément, WIECZOREK Martine, WOETS Alain.

Mme DUBOIS Chantal remplace Mme ADJOVI Julie,
M. DELANNOY Jérôme remplace M. BOTTE Maurice,
M. VANBAELINGHEM Jean-Luc remplace M. CAMPAGNIE Pierre,
M. LEFEBVRE Georges remplace Mme CRESPEAU Angéline,
M. HOTE Hervé remplace M. DEBRUYNE Pascal,
Mme JEAN Nadine remplace Mme DELASSUS Claudine,
Mme GROYSILLIER Céline remplace M. DOOM Emmanuel,
M. ROBAEY Jacky remplace Mme LECOEUCE Anne,

Excusés :

Absents : ARNOUTS Thierry, DELBAERE Vincent, DEMON Jean-François, DEQUIDT Pascal, DEVOS Jordan, DIEUSART Stéphane, LEGRAND Delphine, QUILLLOT Jean-Bernard, SOODTS Serge, VANDAELE Delphine, WOESTELANDT Philippe

Pouvoirs

M. DUPUIS Alexandre a donné pouvoir à M. CANOEN Tony,
M. LAMIAUX Fabrice a donné pouvoir à Monsieur GRONDEL Gérard.

N° 2026/025

Objet : REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Par délibération n°2022-029 du 15 décembre 2022, le Comité Syndical a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 pour le budget primitif.

Cette nomenclature transpose aux communes une large part des règles budgétaires et comptables applicables aux Métropoles, Régions et départements. Parmi ces règles figure l'obligation de se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Par délibération n°2023-001 du 30 janvier 2023, le Comité Syndical a adopté son RBF, qui fixe les règles de gestion applicable au SM SIROM Flandre Nord pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Le Règlement Budgétaire et financier est adopté par l'Assemblée délibérante, et à chaque renouvellement du Comité Syndical.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

-Sur le rapport du président de séance.

VU :

- Le code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- La délibération du Comité Syndical en date du 15 décembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,
- La délibération n°2023/001 du Comité Syndical en date du 30 janvier 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du SIROM,

CONSIDERANT :

Qu'à chaque renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient d'adopter à nouveau le Règlement Budgétaire et Financier,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Adopte le Règlement Budgétaire et Financier du SM SIROM Flandre Nord.

Fait et délibéré en séance date que dessus,

Pour extrait Conforme,

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le **11 JUIN 2026**
ID : 059-255900599-20260601-DEL_2026_025-DE

Monsieur SPICHT Franck

LE PRÉSIDENT



Pour rendu exécutoire

Transmise à la sous-préfecture le : **11 JUIN 2026**

Publié le : **11 JUIN 2026**

Délibération rendu exécutoire le : **11 JUIN 2026**

Monsieur DELBAERE Pierre

Secrétaire de séance

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des collectivités Territoriales.